



SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL DES
ESPACES NATURELS
SENSIBLES
DE L'ARDÈCHE
HORIZON 2030





LE SCHÉMA HORIZON 2030

- Les enjeux prioritaires retenus par le Département
- Les 6 axes stratégiques et le plan d'actions
- Les 19 fiches actions
- Le schéma de gouvernance
- Le tableau prévisionnel des emplois et des recettes
- Le règlement du dispositif d'aides des Contrats atout nature 2023-2026



Les enjeux prioritaires retenus par le Département

Des attentes exprimées par les partenaires locaux et institutionnels ainsi que par les élus départementaux, se dégagent une série d'enjeux ainsi résumés :

- Renforcer le rôle de chef de file du Département sur le territoire (élaboration de stratégies, animation du réseau des animateurs, etc.)
- Consolider le réseau de sites départementaux, hiérarchiser les enjeux et évaluer la pertinence de créer un réseau complémentaire (ENS locaux)
- Rendre lisible la politique ENS auprès des différents publics et sensibiliser les acteurs
- Conforter les partenariats et les dynamiques existantes et adapter la politique ENS aux enjeux actuels des territoires : renforcer les actions préventives, adapter la gouvernance, simplifier les démarches
- Développer les actions ENS en lien avec les autres politiques sectorielles départementales : renforcer la transversalité interne pour favoriser les pratiques vertueuses
- Mettre en œuvre une transversalité opérationnelle avec l'ensemble des partenaires externes (sports et activités de nature, tourisme, agriculture, aménagement)

Les 6 axes stratégiques retenus et le plan d'action

De manière générale, l'objectif de la politique ENS est de préserver le patrimoine naturel tout en le valorisant afin de le faire connaître. L'ensemble des actions intègre le principe socle de la conciliation du patrimoine naturel et des usages dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Le déploiement des actions sera mis en œuvre de façon progressive selon la disponibilité des crédits mobilisables. Des ajustements dans la programmation des actions permettront une montée en puissance progressive et adaptée de la politique ENS.

Le nouveau schéma se présente sous la forme de 6 axes, avec 18 actions et 1 option à activer en fonction des disponibilités dans la deuxième phase de sa mise en œuvre.

- Axe 1 - Développer et optimiser le réseau départemental d'intervention au titre des ENS ;**
- Axe 2 - Protéger les milieux naturels et la biodiversité en partenariat avec les acteurs locaux ;**
- Axe 3 - Valoriser et assurer la pérennité des dynamiques en place ;**
- Axe 4 - Accueillir le public et sensibiliser au patrimoine naturel ;**
- Axe 5 - Renforcer la transversalité : les ENS facteurs de développement durable pour l'Ardèche ;**
- Axe 6 - Financer et piloter l'action départementale.**

Les axes s'organisent comme suit.

Axe 1 - Développer et optimiser le réseau départemental d'intervention au titre des ENS

En résumé : Le premier axe permettra de consolider le partenariat local en simplifiant les procédés de contractualisation avec les collectivités coordinatrices (Contrat atout nature) et de redéfinir la politique départementale en matière d'acquisition foncière. Il s'agira notamment de replacer la collectivité coordinatrice au centre de l'action par l'animation foncière et le déploiement d'expérimentation d'ENS locaux.

Action 1.1 : Finaliser et affiner le réseau départemental des ENS

Action 1.2 : Consolider le partenariat local pour l'animation et la gestion des sites ENS

Action 1.3 : Poursuivre et renforcer la protection des ENS par la maîtrise foncière

Action en option : Accompagner les initiatives locales complémentaires au réseau départemental

Axe 2 - Protéger les milieux naturels et la biodiversité en partenariat avec les acteurs locaux

En résumé : Il s'agira de gérer et valoriser les espaces naturels en systématisant l'établissement de plans de gestion sur toutes les propriétés départementales. Qu'il s'agisse de propriétés départementales ou de sites gérés par une collectivité coordinatrice, ces plans de gestion et l'effort de développement de la connaissance qui les accompagnent, associeront des actions de restauration les plus adaptées, c'est-à-dire allant de la mesure de gestion exemplaire à la libre évolution.

Action 2.1 : Accompagner l'acquisition de connaissance et le suivi du patrimoine naturel

Action 2.2 : Accompagner les mesures de gestion et de restauration du patrimoine naturel

Action 2.3 : Gérer de façon exemplaire et valoriser les propriétés départementales

Axe 3 - Valoriser et assurer la pérennité des dynamiques en place

En résumé : Cet axe doit permettre de faire connaître les sites ENS auprès du grand public, d'animer le réseau départemental des acteurs des sites ENS et de mettre en place un observatoire en mesure d'accompagner les décisions et l'évaluation du schéma.

Action 3.1 : Développer la communication pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de la politique ENS

Action 3.2 : Animer le réseau départemental des acteurs des ENS

Action 3.3 : Mettre en place un observatoire des ENS

Axe 4 - Accueillir le public et sensibiliser au patrimoine naturel

En résumé : Les sites ENS ont une vocation d'ouverture et d'accueil du public qu'il faut pouvoir identifier par une signalétique commune. L'objectif est également de valoriser les actions de médiation et de sensibilisation portées par les collectivités coordinatrices et de déployer sur le terrain une présence humaine à travers les brigades d'écogardes.

Action 4.1 : Organiser les modalités d'une ouverture maîtrisée des sites ENS au public

Action 4.2 : Définir une offre de sensibilisation et d'éducation à la nature centrée sur la valorisation des ENS

Action 4.3 : Déployer des brigades saisonnières d'écogardes

Axe 5 - Renforcer la transversalité : les ENS facteurs de développement durable pour l'Ardèche

En résumé : Les Espaces naturels sensibles doivent être facteurs de développement durable pour l'Ardèche. Dans ce cadre, il convient de renforcer la transversalité thématique avec tous les usagers et acteurs de la nature : acteurs des sports et loisirs de pleine nature, acteurs du tourisme, acteurs du monde agricole, etc. Cette transversalité guide l'approche mise en œuvre sur les grands sites du département pour lesquels la labellisation Grand site de France est un objectif d'excellence à atteindre.

Action 5.1 : Renforcer la transversalité avec tous les usagers de la nature

Action 5.2 : Accompagner les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) surfaciques

Action 5.3 : Piloter l'excellence des Opérations grands sites (OGS) en partenariat avec les territoires

Axe 6 - Financer et piloter l'action départementale

En résumé : Cet item porte sur l'organisation de la gouvernance du schéma ENS et sur les moyens financiers mobilisés pour la mise en œuvre des 5 axes opérationnels. Il s'agit d'assurer un pilotage stratégique des 8 années à venir par un suivi et une évaluation du nouveau schéma, axe par axe, et en particulier du dispositif de soutien départemental Atout nature.

Action 6.1 : Animer la gouvernance du SDENS

Action 6.2 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SDENS

Action 6.3 : Atout nature - le dispositif de soutien départemental pour le déploiement des partenariats

AXE N° /
Nom de l'axe

Les 19 fiches actions

Les fiches actions proposées ci-après constituent une feuille de route prévisionnelle qui cadrera l'action départementale pour les années à venir. Elles émanent de la volonté politique départementale faisant suite à la consultation de l'ensemble des acteurs concernés par la politique ENS.

Le schéma propose une montée en puissance progressive des nouvelles actions mises en œuvre sur la période 2023-2030. Cette montée en puissance dépendra des opportunités en termes de dynamiques partenariales, des moyens humains et financiers disponibles et des priorités politiques pouvant être adaptées au cours de la période.

Les données techniques et financières ont été élaborées le plus précisément possible sur la base de l'analyse du précédent schéma notamment. Ces éléments sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet des réajustements nécessaires. Les éléments budgétaires sont donnés en coût annuel moyen sur la période de déploiement de l'action considérée. Ces postes de dépenses seront ajustés en fonction des crédits disponibles et des actions réellement réalisées.

Sur les 19 fiches actions, 13 sont de priorité 1 c'est-à-dire devant être mises en œuvre pour atteindre les objectifs principaux du schéma, 4 sont de priorité 2 c'est-à-dire que leur mise en œuvre peut être différée dans le temps et 1 action est proposée en option pour la seconde partie du schéma.

Clés de lecture des fiches actions :

ORDRE DE PRIORITÉ

**Action N°
Nom de l'action**

Rôle(s) du Département

Le ou les rôles portés par le Département

Porteurs potentiels

De l'action

Période de réalisation

Dates pressenties de l'action

Moyens humains

Nécessaires pour la mise en œuvre de l'action en équivalent temps-plein

Budget

Estimé pour la mise en œuvre de la fiche action **hors coût RH des agents départementaux**

Partenaires potentiels

De l'action

Public cible

De l'action, c'est-à-dire à qui vont bénéficier les résultats de l'action

Introduction

Contexte et rappels des principaux constats

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

Permettant d'évaluer l'action, à intégrer dans le tableau de bord de suivi du schéma

Objectif de l'action / Descriptif de l'action

Sous-action ou étapes de travail nécessaire à la mise en œuvre de l'action

NC = non concerné, sous-entendu l'action n'est pas concernée par cet item.

PRIORITÉ 1

Action 1.1

Finaliser et affiner le réseau départemental des ENS

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Collectivités coordinatrices d'ENS

Période de réalisation

2023-2025

Moyens humains

Animateur(trice)s ENS des collectivités coordinatrices
3 chargé(e)s de mission ENS du Département + 0,3 ETP

Budget

Inclus dans les Contrats Atout nature dans le cadre de la mission d'animation des sites

Partenaires potentiels

Conservatoire des Espaces naturels de Rhône-Alpes, Conservatoire botanique national du Massif central, associations naturalistes

Public cible

Tout acteur et usager des ENS

Introduction

14 des 16 ENS inclus dans le réseau départemental sont activés. Ces sites bénéficient d'une animation territoriale soutenue financièrement par le Département. Des actions sont également mises en œuvre par les collectivités coordinatrices et leurs partenaires et sont financées au titre de la politique ENS. Deux sites restent encore à activer. Par ailleurs, les connaissances acquises et les enjeux locaux doivent permettre de réajuster et affiner les périmètres.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Signature des Contrats atouts nature pour les 2 ENS restants : « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron » ; « Îles et lînes du Rhône » ;
- Cartographie des nouveaux périmètres des ENS activés à l'issue de la concertation locale ;
- Cartographie des zones à enjeux prioritaires pour chaque ENS activé.

Objectif de l'action

- Faire évoluer les périmètres au regard des enjeux nouveaux ;
- Conforter le réseau d'ENS à l'échelle départementale.

Descriptif de l'action

1. Accompagner l'activation du site ENS « Îles et lînes du Rhône » pour lequel la commune de Viviers a manifesté son intérêt ;
2. Solliciter et interroger les collectivités locales pour une éventuelle coordination du site « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron » ;

Afin d'optimiser le réseau départemental et accroître l'efficacité des actions menées par un meilleur ciblage des périmètres d'intervention, il est nécessaire dans un délai maximal de deux ans, soit avant fin 2025, de mener les actions suivantes :

3. Affiner les périmètres des sites activés qui le nécessiteraient sans en augmenter la surface, voire en la diminuant, notamment pour les plus grands sites, afin d'être le plus cohérent possible en termes de continuités écologiques (ex : bassin versant, milieux naturels, géologie, etc.) et d'enjeux territoriaux ;
4. Identifier au sein des périmètres des ENS activés les zones à enjeux prioritaires sur lesquelles il serait pertinent d'axer certaines actions en se basant, entre autres, sur les continuités écologiques.

**AXE 1 /
Développer
et optimiser
le réseau
départemental
d'intervention
au titre des ENS**

PRIORITÉ 1

Action 1.2
**Consolider le partenariat local pour l'animation
et la gestion des sites ENS**

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Collectivités locales coordinatrices

Période de réalisation

2023-2025

Moyens humains

Animateur(trice)s ENS des collectivités coordinatrices
3 chargé(e)s de mission ENS du Département + 0,3 ETP

Budget

Inclus dans les Contrats Atout nature passés avec les collectivités coordinatrices d'ENS dans le cadre de la mission d'animation des sites (cf. tableau prévisionnel des emplois-recettes, entre 80 et 200 000 € / site pour 4 ans)

Partenaires potentiels

Porteurs d'action(s) au titre de la politique ENS

Public cible

Tout acteur et usager des ENS

Introduction

Lors du précédent schéma, les partenariats privilégiés avec 7 collectivités territoriales coordinatrices d'ENS déjà engagées* ont été confortés et 2 nouveaux partenariats ont été initiés suite à l'activation de 2 sites ENS : Gorges du Doux en 2015 avec ARCHE Agglo et Plateau de Coucouron en 2017 avec la CdC Montagne d'Ardèche. En capitalisant ces années de partenariats écoulées, il apparaît nécessaire de les pérenniser tout en adaptant leurs modalités pour répondre aux attentes réciproques.

* Annonay Rhône Agglo, CdC Rhône-Crussol, CdC Pays des Vans en Cévennes, CdC Pays Baume-Drobie, PNR Monts d'Ardèche, EPTB Ardèche, SGGA.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Déploiement du nouveau dispositif Atout nature ;
- Organisation d'au moins deux réunions de comité de pilotage par site et par an ;
- Bilan annuel des actions réalisées par site ;
- Contribution à l'observatoire des ENS ;
- Atteinte des objectifs fixés.

Objectif de l'action

Il s'agit de :

- 1) maintenir les dynamiques partenariales en place ;
- 2) simplifier les dispositifs de soutien aux collectivités coordinatrices et porteurs de projets ;
- 3) renforcer le rôle des collectivités coordinatrices et la cohérence des actions déployées à l'échelle du réseau départemental des ENS.

Descriptif du dispositif d'aides et des Contrats Atout nature :

La durée du schéma étant de 8 ans, des contrats de 4 ans (2023-2026 et 2027-2030) seront engagés avec les collectivités coordinatrices d'ENS. Ces conventions sont incluses dans un dispositif d'aide unique "Atout nature" qui sera déployé et comportera tous les volets mobilisables dans le cadre de la politique ENS à destination des différents partenaires.

Les Contrats Atout nature proposent un cadre commun et des objectifs fixés à tout le réseau, ainsi que des objectifs et plans d'action spécifiques à chacun des sites :

Cadre commun :

- Travail sur les périmètres et les zones à enjeux prioritaires les 2 premières années du schéma ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un document de gestion du site ;
- Développement d'actions sur le site et le cas échéant d'actions mutualisées sur plusieurs sites ;

- Participation au réseau départemental des ENS ;
- Mise en application des études par une action de gestion et/ou de restauration même à titre expérimental ;

Cadre individuel :

- Les objectifs prioritaires de chacun des sites seront définis par les collectivités coordinatrices en partenariat avec les services du Département ;
- Un plan d'action sera défini chaque année pour répondre aux objectifs fixés ci-dessus. Afin de renforcer le rôle des collectivités et la concertation locale, il est prévu la mise en œuvre d'au minimum 1 comité de site par an qui permettra la discussion et la validation des actions à mener dans l'année en cours. En complément du comité de site annuel, des réunions de concertation locale seront organisées selon différents formats adaptés au besoin d'animation du site. Certaines actions pourront être mutualisées avec d'autres sites ;
- Une enveloppe annuelle est allouée à chaque site selon la répartition suivante :

Nom de l'ENS	2014-2022		2023-2026*	
	Enveloppe	Nombre de sites	Enveloppe	Nombre de sites
Gorges de l'Ardèche	50 000 €	1	50 000 €	2
Monts Gerbier et Mézenc	50 000 €	2	50 000 €	
Païolive et Chassezac	50 000 €	2	40 000 €	9
La Cance et l'Ay	40 000 €	1	40 000 €	
Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne	40 000 €	1	40 000 €	
Boutières	40 000 €	1	40 000 €	
Plateau de Coucouron	40 000 €	1	40 000 €	
Vallée de l'Ardèche	40 000 €	1	40 000 €	
Îles et îlons du Rhône	NC	NC	40 000 €	
Coiron	NC	NC	40 000 €	
Crussol et Soyons	40 000 €	1	40 000 €	
Plateau de Montselgues	40 000 €	2	25 000 €	2
Beaume et Drobie	inclus dans l'enveloppe de l'ENS de Montselgues		25 000 €	
Gagnière et Abeau	inclus dans l'enveloppe de l'ENS de Païolive		20 000 €	2
Tanargue et Borne	inclus dans l'enveloppe de l'ENS du Gerbier		20 000 €	
Total	430 000 €	13	550 000 €	15

L'ENS de la Boissine est géré en maîtrise d'ouvrage départementale.

Évolution de la répartition des enveloppes annuelles maximales mobilisables par site ENS

* nb : La répartition de ces enveloppes pourra être ajustée annuellement au vu des crédits réellement engagés et du dynamisme des sites et du bon respect des objectifs. Elle sera éventuellement réexaminée pour la seconde période du schéma 2027-2030.

Les modalités d'éligibilité et de financement des actions seront précisées dans le règlement du dispositif Atout nature.

PRIORITÉ 2

**Action 1.3
Poursuivre et renforcer la protection des ENS
par la maîtrise foncière**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage, accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Département, EPCI, Communes

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

Animateur(trice)s ENS des collectivités coordinatrices chargé(e)s de mission ENS du Département + 0,1 ETP dédié

Budget

Budget en investissement prévu pour les acquisitions effectuées par le Département ou pour le soutien à l'acquisition (dispositif Atout nature) : 50 000 € / an

Partenaires potentiels

Propriétaires privés et publics, Conservatoire d'espaces naturels, SAFER

Public cible

Propriétaires privés et publics, agriculteurs, sylviculteurs

Introduction

L'action foncière constitue un des outils de la politique ENS, la maîtrise foncière permettant de contrôler la vocation et la gestion des terrains sur le long terme. Il existe plusieurs niveaux de maîtrise foncière avec une pérennité plus ou moins importante : Autorisation d'occupation temporaire (AOT), convention, bail emphytéotique, Obligation réelle environnementale (ORE), acquisition.

Le Département de l'Ardèche possède aujourd'hui près de 1 000 hectares de propriétés départementales constituant déjà pour certaines d'entre elles des entités géographiques cohérentes. Plus de 90 % de ces acquisitions ont été réalisées à l'amiable, c'est-à-dire sans avoir recours à l'application du droit de préemption. Toutefois, les Zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) confèrent au Département la possibilité d'actionner un levier efficace pour préserver des ensembles soumis à de fortes pressions anthropiques et restent un outil lors de négociations à l'amiable.

Cependant, de nombreux ENS affichent un foncier morcelé en termes de propriétés départementales, ce qui contraint les actions de gestion. Aussi, le recours à des acquisitions en continuité des propriétés départementales ainsi qu'à d'autres moyens de maîtrise foncière doit être recherché en partenariat avec les acteurs locaux. Dans cet objectif, l'animation foncière serait à développer.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Définition d'une stratégie foncière pour chaque site ;
- Surfaces des nouvelles zones de préemption mises en place à la demande des collectivités ;
- Surface acquise par le Département dans la continuité des propriétés existantes ;
- Nombre d'actes de vente et/ou de convention, ORE, AOT ou baux environnementaux ;
- Surface acquise par des tiers avec l'aide du Département.

Objectif de l'action

- Créer des unités cohérentes de gestion départementale avec une approche d'exemplarité, de territoire d'expérimentation ou de recherche en s'appuyant prioritairement sur des propriétés existantes ;
- Assurer sur le long terme la préservation de certains sites naturels ;
- Soutenir les dynamiques locales de maîtrise foncière (convention, ORE, acquisitions, etc.).

Descriptif de l'action

1. Engager dès le lancement du schéma une réflexion sur le foncier à l'échelle de chaque site au cours des deux premières années du schéma en parallèle de l'identification des zones à enjeux prioritaires. Ce travail s'appuiera notamment sur les ZPENS existantes sur chacun des sites et sur les Domaines départementaux de nature (DDN).

2. Mettre en œuvre une stratégie d'animation foncière cohérente :

- par le Département concernant la maîtrise foncière départementale : poursuite des acquisitions par le Département (préemptions ou amiable) dans les sites en OGS, en continuité directe des propriétés départementales existantes, ainsi que sur des secteurs cumulant de nombreux enjeux stratégiques partagés avec les collectivités concernées (accueil du public, préservation du patrimoine naturel...);
- par les collectivités coordinatrices ou autres partenaires concernant la maîtrise foncière portée par les communes ou intercommunalités ;

PRIORITÉ 3

**En option
Accompagner les initiatives locales complémentaires
au réseau départemental**

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Collectivités territoriales

Période de réalisation

2027-2030

Moyens humains

Sous réserve de l'activation de cette option, les moyens humains nécessaires sont évalués à + 0,5 ETP

Budget

Investissement/Fonctionnement

Sous réserve des crédits disponibles, le budget prévisionnel est évalué à 60 000 € / an.

Partenaires potentiels

Acteurs du réseau des ENS

Public cible

Tout usager des ENS locaux

Introduction

Le réseau des ENS départementaux couvre 15 % du territoire. En dehors de ce réseau, il existe des secteurs présentant des spécificités et des enjeux importants qui pourront faire l'objet, selon des critères d'éligibilité à définir (volonté politique locale forte, garantie sur le long terme concernant la maîtrise foncière, etc.), d'actions mises en œuvre dans le cadre de la politique ENS.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Nombre de projets locaux créés ;
- Surfaces des projets locaux à l'échelle du département.

Objectif de l'action

- Répondre à des besoins identifiés par les collectivités locales ;
- Sensibiliser ces collectivités aux enjeux ENS et à l'importance de la mise en place d'actions de protection et de valorisation ;
- Compléter le réseau ENS départemental.

Descriptif de l'action

1. Mobiliser les outils financiers et fonciers départementaux ;
2. Mettre en cohérence les démarches de création d'ENS locaux et la politique ENS du réseau départemental en ciblant les zones à forts enjeux paysagers ou identifiées dans les documents d'urbanisme en particulier les réservoirs de biodiversité et les continuités et corridors écologiques ;
3. Accompagner la mise en place de programmes d'action visant à protéger et à ouvrir les sites locaux au public.

Cette action sera mise en œuvre dans la seconde partie du schéma en fonction des crédits disponibles.

PRIORITÉ 1

**Action 2.1
Accompagner l'acquisition de connaissance
et le suivi du patrimoine naturel**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage, accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

le Département et tout acteur des ENS

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

chargé(e)s de mission ENS du Département pour le suivi des projets en portage extérieur
+ 0,1 ETP dédié pour les projets en maîtrise d'ouvrage départementale

Budget

Inclus dans les Contrats Atout nature passés avec les collectivités coordinatrices d'ENS dans le cadre de la mission d'animation des sites ;
Inclus dans le volet projets transversaux du dispositifs Atouts nature ;
Inclus dans la gestion des propriétés départementales et des OGS.

Partenaires potentiels

Tout acteur des ENS, le grand public dans le cadre de la mise en place d'actions de sciences participatives

Public cible

Tout acteur et usager des ENS

Introduction

Sur la période 2014-2022, les actions d'acquisition de connaissance représentent 15 % des actions soutenues financièrement par le Département en sus des données acquises par le Département lui-même. La connaissance du patrimoine naturel du réseau des ENS est hétérogène, parfois lacunaire. Elle est pourtant un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'actions de gestion à fortiori à la restauration de la biodiversité et des processus naturels. L'acquisition de connaissances et leur valorisation seront confortées. La mutualisation sera un mode d'acquisition encouragé.

Le changement climatique a un impact sur les paysages, la répartition des espèces mais également sur la vie quotidienne des habitants et des acteurs économiques. Le Département pourra développer des outils d'ingénierie permettant de proposer une réponse adaptative ou d'atténuation aux changements climatiques pour répondre aux besoins des territoires. Dans le schéma 2023-2030, les ENS sont au cœur d'une démarche prospective sur l'évaluation des impacts du changement et les adaptations possibles pour les espèces, la protection des populations contre les risques naturels, la mutation des paysages agricoles et pastoraux, etc. Le réseau d'ENS constituera un terrain d'expérimentation pour les études et recherches.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Nombre d'actions d'acquisitions de connaissance soutenues ;
- Nombre d'espèces ou groupes taxonomiques concernés.

Objectif de l'action

- Améliorer les connaissances naturalistes sur le réseau des ENS ;
- Acquérir des connaissances solides sur lesquelles s'appuyer pour formuler des réponses adaptatives face à la crise climatique.

Descriptif de l'action

1. Identifier et prioriser les lacunes thématiques ou géographiques en matière de connaissance à l'échelle du réseau des ENS, mutualiser et coordonner les programmes d'acquisitions de données ;
2. Structurer le socle de connaissance sur le patrimoine naturel afin d'alimenter l'observatoire des ENS en lien avec la plateforme de données Biodiv'Aura ;
3. Favoriser l'essor des sciences participatives qui ont un triple objectif : acquisition de connaissances, formation et sensibilisation du public ;
4. Favoriser la mise en œuvre de projets de recherche sur le territoire ardéchois ;
5. Favoriser l'émergence d'atlas de la biodiversité communaux ou intercommunaux.

PRIORITÉ 1

**Action 2.2
Accompagner les mesures de gestion
et de restauration du patrimoine naturel**

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Tout acteur des ENS

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

chargé(e)s de mission ENS du Département pour le suivi des projets en portage extérieur.

Budget

Inclus dans les Contrats Atout nature passés avec les collectivités coordinatrices d'ENS dans le cadre de la mission d'animation des sites ;
Inclus dans le volet projets transversaux du dispositifs Atouts nature ;
Inclus dans la gestion des propriétés départementales et des OGS.

Partenaires potentiels

Le Département et tout acteur des ENS

Public cible

NC

Introduction

La restauration écologique constitue une thématique majeure de la préservation du patrimoine naturel. C'est une source de solutions pour pallier l'érosion de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques engendrée par les activités anthropiques. Pour parvenir à la restauration des sites, les techniques d'ingénierie écologiques devront être mises en place après une étude du contexte local. En effet, le Département souhaite poursuivre et renforcer la mise en œuvre d'actions de génie écologique. Ces actions pourront s'appuyer sur des retours d'expérience et notamment ceux du centre de ressource en génie écologique de l'Observatoire français de la biodiversité.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Nombre d'actions de restauration soutenues ;
- Surfaces restaurées ;
- Surfaces gérées à travers un plan de gestion ;
- Nombre de plans de gestion

Objectif de l'action

- Améliorer la fonctionnalité des milieux et la résilience face à la crise climatique..

Descriptif de l'action

1. Elaborer et mettre en œuvre les plans et notices de gestion sur les sites à enjeux prioritaires ;
2. Inciter les partenaires à mettre en application l'acquisition de connaissance (études), par des mesures de gestion et/ou de restauration, même à titre expérimental ;
3. Favoriser l'émergence de projets expérimentaux ;

PRIORITÉ 1

**Action 2.3
Gérer de façon exemplaire
et valoriser les propriétés départementales**

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

le Département

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

3 chargé(e)s de mission ENS du Département + 1,3 ETP pour la mise en œuvre des ambitions d'ouverture au public de la Boissine.

Budget

500 000 € / an

Partenaires potentiels

Collectivités, Conservatoire des espaces naturels, Conservatoire national botanique du Massif central, associations naturalistes, agriculteurs, etc.

Public cible

Tout usager des ENS dans le cadre de l'ouverture et de l'accueil du public

Introduction

Les domaines départementaux de nature sont des propriétés départementales dont la surface permet l'établissement d'un plan de gestion et l'ouverture au public. Ils assurent la pérennité des espaces naturels à long terme et sont issus de la politique d'acquisition des deux précédents schémas. 75 % de ces propriétés sont dotées d'un plan ou d'une notice de gestion. Le présent schéma ambitionne de doter toutes les propriétés départementales d'un plan de gestion. En matière de maîtrise foncière, il conviendra également de conforter les propriétés départementales par des acquisitions complémentaires (réduction des dents creuses dans les milieux prioritaires) facilitant ainsi la gestion et l'ouverture au public.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Pourcentage des propriétés départementales couvertes par un plan ou une notice de gestion : objectif 100 % sous 2 ans après acquisition ;
- Nombre de personnes bénéficiaires d'actions de sensibilisation ;
- Nombre d'actions mises en place ;
- Nombre de documents de gestion ;
- Surfaces restaurées ;
- Surfaces gérées à travers un plan de gestion.

Objectif de l'action

- Améliorer la fonctionnalité des milieux et la résilience face à la crise climatique ;
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux.

Descriptif de l'action

Concernant les propriétés départementales, les milieux prioritaires visés dans le présent schéma sont ceux qui sont les plus rares ou les plus menacés à l'échelle des 10 prochaines années. Il s'agit des milieux suivants : les vieilles forêts, les milieux humides, les pelouses sèches, les milieux rupestres ainsi que les milieux d'intérêt démontré pour le maintien ou la restauration des continuités écologiques.

Concernant les modalités de gestion, les principes les moins interventionnistes sont privilégiés tant pour des raisons de ménagement souhaitable des processus naturels que de maîtrise des coûts.

De manière générale, s'agissant des propriétés départementales, l'ambition partagée consiste à :

1. Doter l'ensemble des propriétés départementales d'un document de gestion (notice ou plan). Un document de gestion pouvant rassembler un ensemble de propriétés départementales similaires ;
2. Nourrir la doctrine de gestion des propriétés départementales en matière de génie écologique, d'espèces exotiques envahissantes, de Trame verte et bleue, etc. ;
3. Planifier l'aménagement et la restauration des propriétés départementales ;
4. Planifier les actions d'amélioration de l'accueil maîtrisé du public et de sensibilisation, et mettre en œuvre les actions prévues ;
5. Mettre en œuvre les ambitions de développement de l'ENS de La Boissine conformément au plan de gestion et faire de cet ENS un site vitrine pour le réseau des ENS départementaux, notamment s'agissant de l'éducation à la nature.

→ La gestion des propriétés départementales est conduite par le pôle ENS du Département, en collaboration avec ses partenaires locaux (agriculteurs, collectivités locales, etc.) et peut faire appel à des prestations extérieures auprès d'entreprises. La gestion nécessite un travail d'animation, de concertation, de coordination et d'information des acteurs locaux, de demande d'autorisations le cas échéant, d'informations très diverses, préalables à toute action sur le terrain ;

→ La mise en œuvre sera conduite principalement en maîtrise d'ouvrage directe. Toutefois, dans certains cas et dans un souci d'efficacité, des partenariats seront à trouver avec des acteurs locaux (agriculteurs, CEN, collectivités, etc.) comme c'est déjà le cas sur plusieurs sites (La Boissine, réseau de tourbières du plateau de Montselgues, ...) ;

→ Les modes de gestion seront adaptés au cas par cas et pourront aller de la non intervention à la réalisation d'actions de restauration écologique faisant appel aux techniques de génie écologique, notamment les solutions fondées sur la nature.



Crédits photos : © Simon Bugnon / Nicolas Van Hagen

PRIORITÉ 1

**Action 3.1
Développer la communication pour améliorer l'efficacité
et la lisibilité de la politique ENS**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage, accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Département et collectivités coordinatrices d'ENS

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

Déployés par le Département + 0,3 ETP
Animateurs ENS des collectivités coordinatrices

Budget

30 000 € / an les 7 premières années
5 000 € / an en phase de révision du présent schéma
Subventions : actions éligibles dans le cadre du dispositif Atout nature (cf. règlement d'aides)

Partenaires potentiels

Collectivités coordinatrices d'ENS et porteurs d'actions ENS, ADT, Chambre d'agriculture, etc.

Public cible

Grand public (locaux et touristes) ; scolaires (collèges notamment) ; élus ; acteurs des filières agricoles et sylvicoles ; acteurs des activités et sports de nature, du tourisme, de l'aménagement ; etc.

Introduction

Bien que le Département mène une politique ENS depuis 1995, cette politique et les enjeux associés (biodiversité, paysages, conciliation des usages, etc.) restent peu ou mal connus de l'ensemble des publics précités qui sont pourtant en demande.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication ;
- Mise en œuvre d'une charte graphique ;
- Nombre de publications et d'outils réalisés ;
- Nombre d'ENS dotés d'un plan d'interprétation ou d'une signalétique ;
- Estimation du public touché par les différentes actions de communication.

Objectif de l'action

- Valoriser la politique ENS du Département (quoi, pourquoi, comment) ;
- Développer la communication pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de la politique ENS ;
- Rendre visibles les sites ENS et les propriétés départementales en travaillant sur une signalétique dédiée.

Descriptif de l'action

Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée aux différents publics :

1. Élaborer une stratégie de communication incluant une charte graphique et retranscrire cette stratégie dans le règlement du dispositif d'aides Atout nature ;
2. Mettre en œuvre la stratégie de communication : définition des contenus, production des outils, organisation de la diffusion, actualisation des documents, etc. ;
3. Suivre la mise en œuvre et évaluer la stratégie de communication : évaluer l'efficacité des outils au regard des objectifs visés ;
4. Nourrir la communication institutionnelle du Département ;
5. Valoriser l'ensemble de l'offre nature du réseau des sites ENS.

PRIORITÉ 1

**Action 3.2
Animer le réseau départemental des acteurs des ENS**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage

Porteurs potentiels

Département

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

+ 0,2 ETP

Budget

2 000 € / an

Partenaires potentiels

Collectivités coordinatrices, autres porteurs d'action(s) au titre de la politique ENS, partenaires institutionnels.

Public cible

Collectivités coordinatrices, autres porteurs d'action(s) au titre de la politique ENS, partenaires institutionnels.

Introduction

Le réseau des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique ENS rassemble environ 70 personnes. Afin de décloisonner les projets menés à l'échelle de chaque site, de mutualiser et harmoniser les pratiques, de créer du collectif et de valoriser les retours d'expérience, l'ensemble des partenaires a exprimé au Département son souhait de pouvoir bénéficier d'une animation de réseau se traduisant par différentes actions.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Nombre de temps d'échange et de formations organisés annuellement à destination des partenaires (a minima 2 / an) ;
- Existence d'une communication numérique dédiée au réseau ;
- Existence d'une plateforme d'échanges et de ressources numériques, etc.

Objectif de l'action

- Créer une culture commune et une dynamique de réseau d'acteurs et de personnes ressources autour du projet ENS du Département ;
- Organiser des temps d'échanges permettant de maintenir une dynamique de réseau et répondre aux besoins de mise en relation et de formation.

Descriptif de l'action

Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée aux différents publics :

1. Élaborer une feuille de route pour animer le réseau départemental des acteurs des ENS : identifier les objectifs prioritaires en s'appuyant sur les réflexions menées lors des ateliers techniques proposés dans le cadre de la mission d'élaboration du présent schéma ;
2. Organiser les temps d'échanges et de formation annuels pour répondre aux objectifs selon différents formats (journée, demi-journée, en présentiel, à distance, etc.) ;
3. Mettre en place une communication spécifique intra réseau et créer un espace en ligne dédié au partage de ressources numériques ;
4. Identifier les opportunités de mutualisation avec les Départements voisins et notamment la Drôme ;
5. Mettre en œuvre cette feuille de route d'animation du réseau et maintenir dans la durée la dynamique ainsi créée ;
6. Évaluer et ajuster les projets de mise en œuvre pour l'animation du réseau.

**AXE 3 /
Valoriser
et assurer
la pérennité
des dynamiques
en place**

PRIORITÉ 2

**Action 3.3
Mettre en place un observatoire des ENS**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage

Porteurs potentiels

Département

Période de réalisation

2025-2030

Moyens humains

+ 0,2 ETP

Budget

intégré aux dépenses prévues pour l'action 1.1

Partenaires potentiels

Direction de l'informatique du Département, Numérian.

Public cible

Services départementaux, réseau des partenaires ENS, élus, acteurs de l'aménagement du territoire, grand public.

Introduction

Les ENS sont peu ou mal connus de la population. Afin de leur donner la lisibilité qu'ils méritent et de valoriser les actions qui y sont menées, un observatoire géoréférencé sera mis en place. Il permettra un accès facilité aux données et connaissances acquises dans le cadre des ENS. En effet, les Systèmes d'information géographique (SIG) constituent des outils incontournables de centralisation et d'analyse de la connaissance. Ils permettent de valoriser les données d'un territoire, de produire des indicateurs et de réaliser des synthèses facilitant à la fois la prise de décision concertée et la sensibilisation des acteurs et élus.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Mise en ligne de l'observatoire des ENS ;
- Suivi de la fréquentation de l'observatoire.

Objectif de l'action

- Valoriser et faciliter l'accès aux données issues de la politique ENS ;
- Faciliter l'évaluation du schéma en cours de route et à son issue.

Descriptif de l'action

Il s'agit de proposer un outil cartographique partagé à destination de différents publics qui centralisera et structurera les données liées aux Espaces naturels sensibles de l'Ardèche et le développement d'un Web SIG pour initier ce projet s'appuyant sur les plateformes de centralisation de données existantes (Geoardeche ; Biodiv'Aura ; SIE Rhône Méditerranée ; etc.) :

1. Réaliser un état des lieux des données et des besoins ;
 - Établir les différents scénarii possibles pour le développement de l'outil en ligne ;
 - En fonction du scénario retenu, participer au développement de l'outil.
2. Finaliser le développement de l'outil ;
3. Déployer et administrer l'observatoire des ENS.

PRIORITÉ 1

**Action 4.1
Organiser les modalités d'une ouverture maîtrisée des sites ENS
au public**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage

Porteurs potentiels

Département ; Collectivités coordinatrices

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

3 chargé(e)s de mission ENS du Département + 0,1 ETP

Budget

Investissement/Fonctionnement

Partenaires potentiels

Agence de développement touristique ; Offices de tourisme ; collectivités coordinatrices gestionnaires d'ENS, élus locaux ; opérateurs des sports de pleine nature ; associations de protection de la nature etc.

Public cible

Tout usager des ENS

Introduction

Dotée d'un patrimoine naturel, historique et culturel exceptionnel, l'Ardèche est une destination touristique de premier plan. Les écosystèmes méditerranéens, montagnards et continentaux qu'elle abrite sont vulnérables et parfois exposés à des perturbations qui tendent à s'intensifier avec les changements globaux : imperméabilisation des sols, inondations, surfréquentation, feux de forêts, pollutions... L'accueil raisonné du public est un pilier de la politique ENS qui envisage les espaces naturels comme des supports de découverte et de sensibilisation à l'environnement. Ils sont voués à accueillir du public, ce qui nécessite des aménagements légers, dans la mesure où des milieux et des cortèges faunistiques et floristiques présents le permettent. Toutefois dans certains cas comme par exemple la fréquentation des rivières, des pressions trop importantes responsables de conflits peuvent être observées. Dans une logique de tolérance et de partage de l'espace et pour se prémunir des nuisances et des dégradations des écosystèmes, il est important d'organiser l'ouverture maîtrisée au public des ENS.

À l'échelle départementale, les sites sont globalement ouverts au public et bénéficient déjà de certains équipements (sentiers nature, panneaux d'interprétation, etc.). Dans le cadre du présent schéma, l'ambition d'ouverture au public s'accompagnera d'une harmonisation des outils et des équipements d'interprétation.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Intégration systématique dans les plans de gestion des modalités d'accueil du public ;
- Suivi de la fréquentation des sites (éco-compteurs, suivi réalisé par les écogardes) ;
- Mise en place d'une signalétique par site harmonisée à l'échelle du département ;
- Nombre d'outils d'interprétation pédagogiques disponibles pour l'accueil du public (sentiers, dispositifs d'information, etc.).

Objectif de l'action

- Améliorer l'accueil du public pour permettre la découverte de la diversité des milieux naturels ;
- Favoriser cette découverte sur l'ensemble du territoire et auprès d'un large public selon des périodes et des temporalités définies en fonction de la fragilité des milieux ;

Descriptif de l'action

1. Déterminer dans le cadre des plans de gestion de chaque site, les zonages permettant de définir des secteurs d'accueil et des zones de quiétude ;
2. Travailler avec l'ADT et les Offices de tourisme à la diffusion des messages adaptés pour prévenir les risques de la surfréquentation ;
3. Poursuivre, là où ils n'existent pas encore, l'établissement de plans d'interprétation.

**AXE 4 /
Accueillir
le public et
sensibiliser
au patrimoine
naturel**

PRIORITÉ 2

Action 4.2
**Définir une offre de sensibilisation et d'éducation à la nature
centrée sur la valorisation des ENS**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage, accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Département ; collectivités territoriales ; tout acteur de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

3 chargé(e)s de mission ENS du Département + 0,1 ETP

Budget

Investissement/Fonctionnement

Partenaires potentiels

Collectif Pétale O7 ; collectivités coordinatrices d'ENS ; ADT ; Offices de tourisme, hébergeurs ; inspecteur ou référent développement durable du Rectorat ; Passerelles patrimoines

Public cible

Grand public ; scolaires (collégiens, primaires)

Introduction

Des actions de valorisation et de sensibilisation au patrimoine naturel sont portées par de nombreux acteurs sur le territoire : Département, associations, collectivités, etc. L'offre est diversifiée mais mal connue, et répartie de manière hétérogène à l'échelle du réseau des ENS. Il convient d'organiser cette offre pour mieux la faire connaître.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Existence d'une offre globale de découverte des ENS et de sensibilisation à la préservation de la nature ;
- Nombre de bénéficiaires d'animations ou de sensibilisation.

Objectif de l'action

- Faire connaître les enjeux des Espaces naturels sensibles ;
- Faciliter l'accès des divers publics aux animations nature.

Descriptif de l'action

En cohérence avec la stratégie globale d'ouverture au public, il s'agit de déterminer pour chaque ENS l'offre d'animation et les outils pédagogiques à développer. La stratégie globale doit permettre de développer des outils mobilisables sur plusieurs sites, de proposer des animations adaptées à chaque site et d'autres reproductibles sur plusieurs sites. Cette stratégie s'adressera à différentes cibles, (scolaires, centres de loisirs, habitants, touristes, élus, naturalistes, etc.) et proposera une offre d'animation diversifiée. De nombreux acteurs ressources seront à mobiliser pour orienter les publics sur l'offre d'éducation et de sensibilisation proposée. La stratégie s'appuiera principalement sur deux axes :

1. Mettre en lumière les actions d'EEDD qui se développent sur les sites ENS tous maîtres d'ouvrage confondus ; le réseau des ENS propose des manifestations et animations chaque année pour permettre la découverte gratuite de ces espaces. Il s'agit d'apporter une meilleure lisibilité de cette offre en centralisant l'ensemble des propositions et en structurant l'offre à l'échelle de l'ensemble des ENS. Ce réseau de sites vitrines sera en mesure de proposer une offre pédagogique attractive et de qualité valorisant le rôle du patrimoine naturel, géologique et paysager des différents territoires. Certaines propriétés départementales pourront devenir des vitrines de l'éducation à la nature : La Boissine, le Gerbier, les bivouacs de Gaud et Gournier, les Domaines départementaux de nature ;
2. Développer des actions pédagogiques à destination des scolaires : projets des collèges, soutien à des appels à projets pour les écoles dans le cadre des Contrats Atout nature, production de contenus spécifiques diffusés sur des supports numériques adaptés (réseaux sociaux, etc.) ; etc.

PRIORITÉ 2

Action 4.3
Déployer des brigades saisonnières d'écogardes

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Collectivités coordinatrices d'ENS en lien avec le Département

Période de réalisation

2024-2030

Moyens humains

Animateurs ENS des collectivités coordinatrices + 0,1 ETP chargé de mission ENS du Département

Budget

120 000 € / an inclus dans le volet correspondant du dispositif Atout nature

Partenaires potentiels

OFB, SGGa, CCPVC, Syndicat Beaume-Drobie, PNR des Monts d'Ardèche

Public cible

Tout usager des ENS

Introduction

La diversité et la qualité de ses paysages et de ses milieux naturels font de l'Ardèche une destination prisée du tourisme vert et de nature. Le pic de fréquentation se concentre essentiellement sur la période estivale et sur les week-ends prolongés du printemps. Sur ces périodes, les ENS peuvent être exposés à des nuisances et à des dégradations. Des conflits d'usage peuvent émerger lorsque les conditions d'accueil ne sont pas adaptées. C'est pourquoi, afin de mener des actions de surveillance et de prévention auprès des usagers des sites particulièrement fréquentés, plusieurs collectivités coordinatrices d'ENS peuvent recruter des écogardes.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Nombre de binômes d'écogardes recrutés ;
- Nombre de sites concernés ;
- Nombre d'usagers sensibilisés.

Objectif de l'action

- Sensibiliser les visiteurs aux fragilités des milieux ;
- Déployer des brigades sur les ENS départementaux, coordonnées et soutenues financièrement par le Département ;
- Mutualiser les moyens pour accueillir et former les équipes d'écogardes ;
- Positionner le Département comme chef de file afin d'harmoniser les pratiques à l'échelle du réseau (protocoles communs de suivi de la fréquentation, équipement et tenues de terrain communs et facilement repérables, formation commune etc.).

Descriptif de l'action

Constituer les brigades par site par les collectivités coordinatrices volontaires (recrutement, encadrement, équipement) sur la base d'un cahier des charges établi par le Département (fiche de poste, formation commune, livret d'accueil) ;
Le dispositif donne lieu à la réalisation d'un bilan uniformisé.

PRIORITÉ 2

**Action 5.1
Renforcer la transversalité avec tous les usagers de la nature**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage

Porteurs potentiels

Département

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

+ 0,2 ETP

Chargé(e) de mission ENS ;

Chargée de mission sports de nature ;

Chargé de mission agriculture ;

Chargé de mission tourisme ;

Chargé de mission forêt.

Budget

1 052 000 € à l'échelle du schéma dont :

512 000 € pour le PDESI

300 000 € pour le projet pilote grands ongulés

240 000 € autres projets transversaux (points 3, 4 et 5 de la fiche)

Partenaires potentiels

Agence de développement touristique ; Chambre d'agriculture ; Fédération départementale des chasseurs (FDC) ; Fédération départementale de pêche (FDP) ; PNR des Monts d'Ardèche ; scientifiques ; DREAL ; OFB ; Services départementaux en charge des politiques sports, tourisme, agriculture, forêt et aménagement du territoire, etc.

Public cible

Pratiquants des sports de nature ; touristes ; chasseurs ; etc

Introduction

La transversalité thématique est un principe fondateur de la politique départementale ENS inscrit dans le précédent schéma.

- La transversalité **avec les acteurs des sports de nature** existe déjà à plusieurs niveaux : participation des acteurs des ENS à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) ; financement du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ; réflexion partenariale avec les comités départementaux d'escalade, les guides de sports de nature, les loueurs de canoës, etc.
- De même, la transversalité **avec la politique forêt du Département** s'opère via des échanges réguliers sur les projets convergents et la création d'outils de sensibilisation pour les acteurs de la forêt.

Cette transversalité mérite d'être consolidée et élargie à d'autres thématiques : sa mise en œuvre opérationnelle est limitée et nécessite des moyens humains et financiers dédiés. Les acteurs concernés ayant contribué aux temps d'élaboration du nouveau schéma conviennent que les projets transversaux constituent un objectif majeur pour accompagner une montée en puissance de la politique départementale ENS. L'effort de transversalité sera donc poursuivi.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

→ Nombre de projets transversaux et fédérateurs mis en œuvre (objectif au moins un projet par thématique sur la durée du schéma).

Objectif de l'action

→ Conforter ou mettre en œuvre la transversalité avec les acteurs des activités et sports de nature, les acteurs du tourisme, de l'agriculture, de la forêt et les acteurs de l'aménagement du territoire ;

→ Mettre en œuvre la transversalité dans le cadre de thématiques socles des ENS : biodiversité, usages, médiation, cadre de vie.

Descriptif de l'action

1. Concilier activités et sports de nature avec la préservation des milieux naturels

Le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) garantit le développement d'une démarche concertée et participative autour des sports de nature. Il mérite d'être poursuivi. Il s'agit notamment d'appuyer la maîtrise et la sécurisation foncière des sites et itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale ou en accompagnement de projets locaux ; et de communiquer de façon ciblée sur les enjeux dans les espaces de pratique où une attention particulière doit être portée au patrimoine naturel pour faire des pratiquants des ambassadeurs des ENS.

2. Développer un projet pilote de retour des grands ongulés

Initier un projet multi partenarial en associant notamment la Fédération départementale des chasseurs ainsi que les acteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement, concernant le retour de la grande faune ongulée. Il s'agit d'un projet de développement territorial s'appuyant sur la réintroduction des « grands ongulés » en Ardèche, comme le chamois et le bouquetin. La présence d'animaux emblématiques et spectaculaires, peut être considérée comme un vecteur de développement local, et un atout pour l'économie touristique orientée vers la découverte des richesses naturelles locales, et de tourisme de vision (observation de la faune).

Cette action est transversale en ce sens qu'elle a pour ambition de fédérer des acteurs ayant géré des situations souvent conflictuelles (associations environnementales, chasseurs, éleveurs, forestiers, acteurs du tourisme, services de l'Etat et des collectivités) autour d'un projet commun qui pourrait in fine constituer un facteur important d'attractivité durable pour le département (écotourisme, études scientifiques, économie de la chasse, etc.).

Scientifiquement et techniquement, ce projet ne comporte pas de difficultés majeures au regard d'expériences récentes menées en France et à l'étranger. Le challenge du projet réside dans son ambition à rassembler les acteurs autour d'une vision commune en dépassant les craintes et préjugés éventuels.

3. La prise en compte des enjeux des ENS dans l'offre touristique du Département

Il s'agit ici de mettre en valeur les ENS dans l'offre touristique départementale, en lien avec le Plan tourisme, les Grands sites, la politique des activités de pleine nature. Dans ce cadre, il serait pertinent en partenariat avec l'ADT, de développer les actions suivantes :

- Intégrer les enjeux ENS (concilier préservation et fréquentation) dans les publications touristiques (supports de communication des Offices de Tourisme et d'Emerveillés par l'Ardèche notamment) ;
- Participer aux rencontres avec les acteurs du tourisme ;
- Proposer des formations dédiées à ces acteurs ;
- Créer un kit pédagogique ENS à destination des hébergeurs ;
- Travailler sur la question des accès à la rivière, etc.

4. Soutenir des projets transversaux au réseau départemental des ENS

Le Département étudiera la possibilité, en fonction des crédits disponibles, d'un soutien à certains projets, communs à plusieurs ENS ou à l'ensemble des sites ENS.

5. Cadre de vie et enjeux d'aménagement des territoires

Il s'agit du temps consacré à émettre des avis réglementaires sur les projets d'aménagement ou d'énergie renouvelable pouvant impacter des sites ENS.

PRIORITÉ 1

**Action 5.2
Accompagner les Mesures agro-environnementales et
climatiques (MAEC) surfaciques**

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Agriculteurs

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

Animateurs ENS des collectivités coordinatrices
+ 0,2 ETP

Budget

Budget de fonctionnement pour financer les MAEC : 30 000 € / an

Partenaires potentiels

PNR des Monts d'Ardèche ; Chambre d'agriculture ; Etat ; animateurs des PAEC

Public cible

Agriculteurs

Introduction

La Politique agricole commune (PAC) portée par l'Europe a un volet environnemental qui vise à valoriser les pratiques agricoles vertueuses. Il se décline à travers des financements spécifiques pour accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un des outils pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. **Ce volet est mis en œuvre dans des périmètres spécifiques de contractualisation**, les Plans agro-environnementaux et climatiques (PAEC) et sur lesquels s'appliquent les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

En Ardèche, deux PAEC sont à l'étude, l'un (Mézenec Vivarais) est animé par le PNR des Monts d'Ardèche, le second (Nord Ardèche) est animé par la Chambre d'agriculture. Seules les MAEC surfaciques (par unité de surfaces comportant des enjeux biodiversité identifiés) sont éligibles aux aides du Département dans le cadre de la politique ENS.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Nombre d'exploitations agricoles en ENS ayant bénéficié d'aides départementales au titre des ENS ;
- Surfaces contractualisées pour l'application de mesures favorables à la biodiversité ;
- Nombre d'ENS bénéficiant d'accompagnement MAEC.

Objectif de l'action

- Favoriser les pratiques agricoles et sylvicoles vertueuses ;
- Concilier pratiques agricoles et préservation de la fonctionnalité des milieux.

Descriptif de l'action

Compte tenu du cadre réglementaire concernant les règles d'affectation de l'usage de la Taxe d'aménagement, le Département accompagnera les dispositions des MAEC concernant le volet biodiversité selon les modalités suivantes : le siège de l'exploitation doit être inclus dans un ENS, avec une priorité donnée aux exploitations non concernées par un périmètre Natura 2000 ne pouvant bénéficier à ce titre de financements Natura 2000. Les MAEC surfaciques biodiversité concernent la protection des espèces, la préservation des milieux humides, l'ouverture des milieux, les systèmes herbagers et pastoraux et la création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables.

Les détails et priorisations seront travaillés avec les porteurs des PAEC dans l'objectif de cohérence des politiques publiques ENS et agriculture.

PRIORITÉ 1

**Action 5.3
Piloter l'excellence des Opérations Grands sites (OGS) en
partenariat avec les territoires**

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage

Porteurs potentiels

Département de l'Ardèche ;
Département de la Haute-Loire

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

Chef de projet Opérations Grands sites

Budget

De 80 000 € / an à 3 500 000 € / an en fonction des grandes opérations d'investissement, soit en moyenne 900 000 € / an et 7 400 000 € sur la période

Partenaires potentiels

SGGA ; PNR des Monts d'Ardèche ; Etat ; Région ; communautés de communes, communes, acteurs territoriaux, CBNMC, Associations naturalistes

Public cible

Tout usager des OGS

Introduction

La collectivité poursuit son engagement autour de la restauration et de la mise en valeur des grands sites naturels départementaux que constituent les ensembles paysagers des Gorges de l'Ardèche, notamment du site de la Combe d'Arc, et du Gerbier-Mézenec. L'attractivité de ces deux sites bénéficie au département dans son ensemble et contribue au rayonnement de l'Ardèche au niveau national et international. Pour cet engagement, le Département mobilise sa politique ENS et s'appuie sur la politique des Grands sites, politique de l'Etat au service des sites classés très fréquentés. Depuis 2000, cette politique s'est dotée d'un label d'excellence, le label des Grands sites de France.

- 1- Opération Grand site (OGS) : Il s'agit d'une démarche proposée aux collectivités territoriales pour restaurer et gérer un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Une OGS vise à restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle d'un site ; améliorer la qualité de la visite dans le respect du site ; favoriser le développement socio-économique local. Le projet d'OGS une fois validé par l'Etat est mis en œuvre (cf. Chronologie de la démarche)
- 2- Dans la continuité de l'OGS, le label Grand site de France (GSF) a été créé par l'Etat pour garantir l'excellence de gestion des grands sites classés. Attribué pour 6 ans renouvelable, il nécessite un site ayant les caractéristiques d'un Grand site ; un projet de préservation, de gestion du site et de développement durable ; un organisme de gestion partenariale attributaire du label. Le Réseau des Grands sites de France (RGSF) accompagne cette labellisation. Le Département y adhère depuis 2020 (en association avec le Département de la Haute-Loire).

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Finalisation de l'OGS Combe d'Arc à mi-parcours du schéma ENS 2023-2030 et mise en œuvre d'actions complémentaires selon les besoins identifiés ;
- Obtention de la labellisation Grand site de France pour la Combe d'Arc et les Gorges de l'Ardèche ;
- Mise en place d'une gestion durable pour le site classé de la Combe d'Arc ;
- Définition d'un plan d'action de l'Opération Grand site, mise en œuvre de ce plan d'action et candidature à la labellisation Grand site de France pour le Grand site Gerbier-Mézenec ;
- Mise en œuvre de synergies entre les Grands sites du département ;
- Valorisation et diffusion de l'expertise départementale dans ce domaine.

Objectif de l'action

- Finaliser l'OGS Combe d'arc et poursuivre le projet d'OGS Gerbier-Mézenec en cours.

**AXE 5 /
Renforcer la
transversalité :
les ENS
facteurs de
développement
durable pour
l'Ardèche**

Descriptif de l'action

1. Opération Grand site de la Combe d'Arc et démarche de labellisation Grand site de France

En cours depuis 2015, l'OGS s'articule autour de quatre axes clés que sont :

- 1/ la réouverture du paysage ;
- 2/ la maîtrise des impacts de la fréquentation ;
- 3/ la requalification des entrées du site ;
- 4/ le sens conféré à la visite.

Si les premiers travaux réalisés entre 2016 et 2018 (phases I et II) ont permis de rouvrir la vue sur l'arche, de réaménager les abords de la plage amont, de limiter le stationnement « sauvage » et de créer un parking et un espace d'accueil paysagers « Pont d'Arc – Belvédère » en dehors du cœur de site ainsi qu'une liaison piétonne paysagère sécurisée, ces derniers ont été retardés par les délais d'acquisitions foncières nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de l'opération. La période 2022/2024 devra permettre d'achever l'opération par l'aménagement de parkings autocars et véhicules légers, la création d'une promenade piétonnière et la remise en culture des vignes, afin d'aboutir à une labellisation « Grand site de France » à l'horizon 2025, tout en préservant et valorisant les enjeux environnementaux ;

2. Opération Grand site Gerbier-Mézenc et démarche de labellisation Grand site de France

Les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire portent depuis 2019 une démarche visant le démarrage d'une OGS pour le Grand site Gerbier-Mézenc, deuxième site du département en termes de fréquentation. Le Mont Gerbier-de-Jonc, classé depuis 1933, se trouve à moins de 8 kilomètres à vol d'oiseau du Mont Mézenc classé lui en 1997 sur plus de 4 000 hectares. Les deux Départements attendent la validation de l'entrée en OGS par le ministère de la Transition écologique, pour un déploiement d'une OGS sur la période 2023-2030, selon les étapes suivantes :

- 1/ élaboration du programme d'action de l'OGS ;
- 2/ mise en œuvre du programme d'action ;
- 3/ procédure de labellisation grand site de France.

Considérant l'existence d'une conscience collective forte autour du capital paysage du Gerbier-Mézenc, la démarche Grand site sur ce territoire permettra de coordonner des initiatives dispersées et de révéler un état d'esprit pour le massif. Les perspectives et enjeux qu'il conviendrait de traiter dans ce cadre ont été identifiés dans la note transmise à l'Etat :

- 1/ Préserver, restaurer et valoriser l'unité paysagère fragile du territoire ;
- 2/ Renforcer l'identité du territoire « d'en haut » ;
- 3/ Conduire une gestion durable pour enrayer la désertification.

Ces enjeux se traduisent par quatre orientations qui constituent la base d'un plan d'actions à mettre en œuvre dans un périmètre et un cadre de gouvernance à préciser en étape 1 de l'OGS :

1. Gérer la fréquentation dans le grand paysage Gerbier-Mézenc
2. Révéler le territoire des « Hommes d'en haut »
3. Donner de la cohérence au massif « Gerbier-Mézenc » par l'accueil et l'interprétation
4. Préserver le capital « Grand paysage » comme ressource du territoire Gerbier-Mézenc.

L'ensemble de ces opérations sont finançables au titre de la politique ENS et pourraient bénéficier d'une poursuite des co-financements (Etat, Région, etc.) de l'ordre de 30 %.

PRIORITÉ 2

Action 6.1

Animer la gouvernance du SDENS

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage

Porteurs potentiels

Département

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

+ 0,1 ETP

Budget

Investissement/Fonctionnement

Partenaires potentiels

Collectivités coordinatrices ; porteurs de projets ; acteurs du territoire ; communes ; EPCI ; partenaires techniques, scientifiques et institutionnels (liste précise à définir)

Public cible

L'ensemble des partenaires techniques, financiers et institutionnels

Introduction

Toute politique publique nécessite une gouvernance permettant d'en assurer le pilotage. La politique ENS n'échappe pas à cette nécessité, notamment en vue d'associer l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre de ses objectifs.

L'ensemble du réseau de partenaires est impliqué dans « la vie du schéma » : collectivités, Etat, Agence de l'eau, l'Office national des forêts, Chambre d'agriculture, gestionnaires d'espaces naturels, associations, partenaires scientifiques, Fédération de chasse, de pêche, etc.

Parmi ces acteurs, les collectivités coordinatrices de chacun des sites ENS sont au cœur de la vie du schéma. A ce titre, elles sont amenées à porter des initiatives dans un cadre fixé par le Département (dispositif Atout nature).

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Mise en place d'une gouvernance du SDENS ;
- Nombre de réunions des différentes instances ;
- Taux de participation des membres ;
- Nombre de Contrats Atout nature ;
- Nombre d'ENS activés.

Objectif de l'action

- Mettre en œuvre concrètement les orientations du schéma ;
- Accompagner le suivi et l'évaluation du schéma et des réorientations annuelles ;
- Favoriser la mobilisation des partenaires autour des actions relevant de leurs compétences ;
- Mobiliser les compétences et expertises adaptées pour la bonne mise en œuvre des actions.

Descriptif de l'action

La gouvernance de la politique ENS se décline en deux niveaux :

- A) la gouvernance des sites,
- B) la gouvernance du schéma.

A - La gouvernance de chacun des sites ENS

La gouvernance des sites se traduit par la mise en place d'un Comité de site qui valide la programmation des actions, le bilan des actions précédentes et l'animation des sites. Chaque Comité de site est présidé par un élu départemental. En complément du Comité de site annuel, des réunions de concertation locale sont organisées selon différents formats adaptés au besoin d'animation du site. A minima, un temps de concertation locale complémentaire au Comité de site devra être mis en œuvre.

**AXE 6 /
Financer et
piloter l'action
départementale**

B - La gouvernance du SDENS à l'échelle du Département

La gouvernance du schéma se traduit par la mise en place de différentes instances de consultation et d'une instance décisionnelle :

- **Le Comité scientifique et technique** se réunit annuellement afin de suivre la mise en œuvre des grands projets et principales actions du SDENS. Sa composition est évolutive en fonction des besoins et sujets traités. Ce comité devra intégrer : les agents du service ENS ; les agents des services en lien avec les ENS ; un collège de personnes ressources à faire évoluer en fonction des sujets traités (scientifiques, partenaires institutionnels et associatifs, etc.) ; les gestionnaires des ENS ;
- **Le Comité technique** composé des services départementaux associés à la politique ENS et piloté par le pôle ENS du Service environnement se réunit deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du schéma et préparer le Comité de pilotage ;
- **Le Comité de pilotage** du schéma qui constitue l'instance décisionnelle de la gouvernance du schéma. Il se réunit une fois par an et est composé des élus départementaux Présidents d'ENS et/ou en lien avec la politique ENS de par leur délégation.



Crédits photos : © Simon Bugnon / Nicolas Van Hagen / L'Agence Nature

PRIORITÉ 1

Action 6.2

Suivre et évaluer la mise en œuvre du SDENS

Rôle(s) du Département

Maîtrise d'ouvrage

Porteurs potentiels

Département

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

Service environnement

Budget

Investissement/Fonctionnement

Partenaires potentiels

L'ensemble des partenaires techniques, financiers et institutionnels

Public cible

L'ensemble des partenaires techniques, financiers et institutionnels

Introduction

Le présent schéma est établi pour une durée de 8 ans, ce qui permettra notamment : une montée en puissance progressive des actions réalisées dans le cadre de ce futur schéma et la réalisation de Contrats Atout nature avec les collectivités coordinatrices de sites ENS sur une durée de 2 fois 4 ans.

SDENS - Horizon 2030 - 2023-2030. Durée 8 ans. Engagement de la révision en 2029

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
n°	1	2	3	4	5	6	7	8

Sur une telle durée, des bilans intermédiaires visant à ajuster le schéma seront nécessaires. C'est pourquoi, la mise en place d'un tableau de bord alimenté au fil de l'eau afin d'avoir une vision au temps T de l'évolution de la mise en œuvre de cette politique apparaît essentielle. Les indicateurs de chaque action proposée seront à intégrer à ce tableau de bord.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

- Elaboration et mise en place du tableau de bord ;
- Bilan à mi-parcours et bilan final du schéma ENS du Département

Objectif de l'action

- Maîtriser la mise en œuvre de la politique ENS en cours de schéma ;
- Evaluer et réorienter la politique ENS départementale.

Descriptif de l'action

1. Disposer de données pour rendre compte de la politique auprès des partenaires, des élus et de la population ;
2. Etablir un tableau de bord reprenant les intitulés des actions et sous-actions ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre. Il est complété par des données de réalisations permettant de saisir l'avancement des actions.
3. Mobiliser et/ou acquérir les outils spécifiques permettant d'atteindre l'objectif d'évaluation et d'orientation de la politique ENS. D'ores et déjà sont identifiés :
 - Pour le suivi des actions sur les sites : une base de données synthétique permettant de suivre l'avancement des actions sur chaque site du réseau. Cet outil pourrait être connecté au SIG pour être en mesure de générer des cartes d'avancement sur les actions du réseau ;
 - Pour le suivi spatial : un SIG à renseigner et modifier au fur et à mesure de la réalisation des actions intégrant les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du schéma ;
 - Pour l'évaluation financière : une comptabilité plus analytique voire la mise en place d'un budget annexe permettant de suivre les moyens affectés par fiches-actions et par site ainsi que la bonne consommation de la TA seront étudiés dès le début du schéma ;
 - Pour l'évaluation globale : la mobilisation d'outils collaboratifs ayant été investis dans l'évaluation du précédent schéma et l'écriture du présent schéma.

PRIORITÉ 1

Action 6.3
Atout nature - le dispositif de soutien départemental pour le déploiement des partenariats

Rôle(s) du Département

Accompagnement financier, accompagnement technique

Porteurs potentiels

Département

Période de réalisation

2023-2030

Moyens humains

Les chargées de mission ENS du Département pour le suivi de l'accompagnement technique et financier

Budget

550 000 € / an + 150 000 €

Partenaires potentiels

Collectivités coordinatrices, associations, collectivités territoriales, EPCI, établissements publics, CEN, CBNMC, chambres consulaires, notamment.

Public cible

Collectivités coordinatrices des sites ENS, porteurs de projet correspondants au dispositif d'aide Atout nature et au cadre réglementaire des ENS

Introduction

Comme toute politique publique, le Département définit les modalités de ses soutiens à ses partenaires. Le choix de s'appuyer sur les partenaires locaux est confirmé dans ce nouveau schéma et renforcé en visant la simplification administrative ainsi qu'une plus grande autonomie de choix des actions par les collectivités coordinatrices de sites ENS. En contrepartie, des objectifs à atteindre seront fixés conjointement et pourront conditionner une partie des financements voire la poursuite des collaborations.

Facteurs clés de réussites / Indicateurs

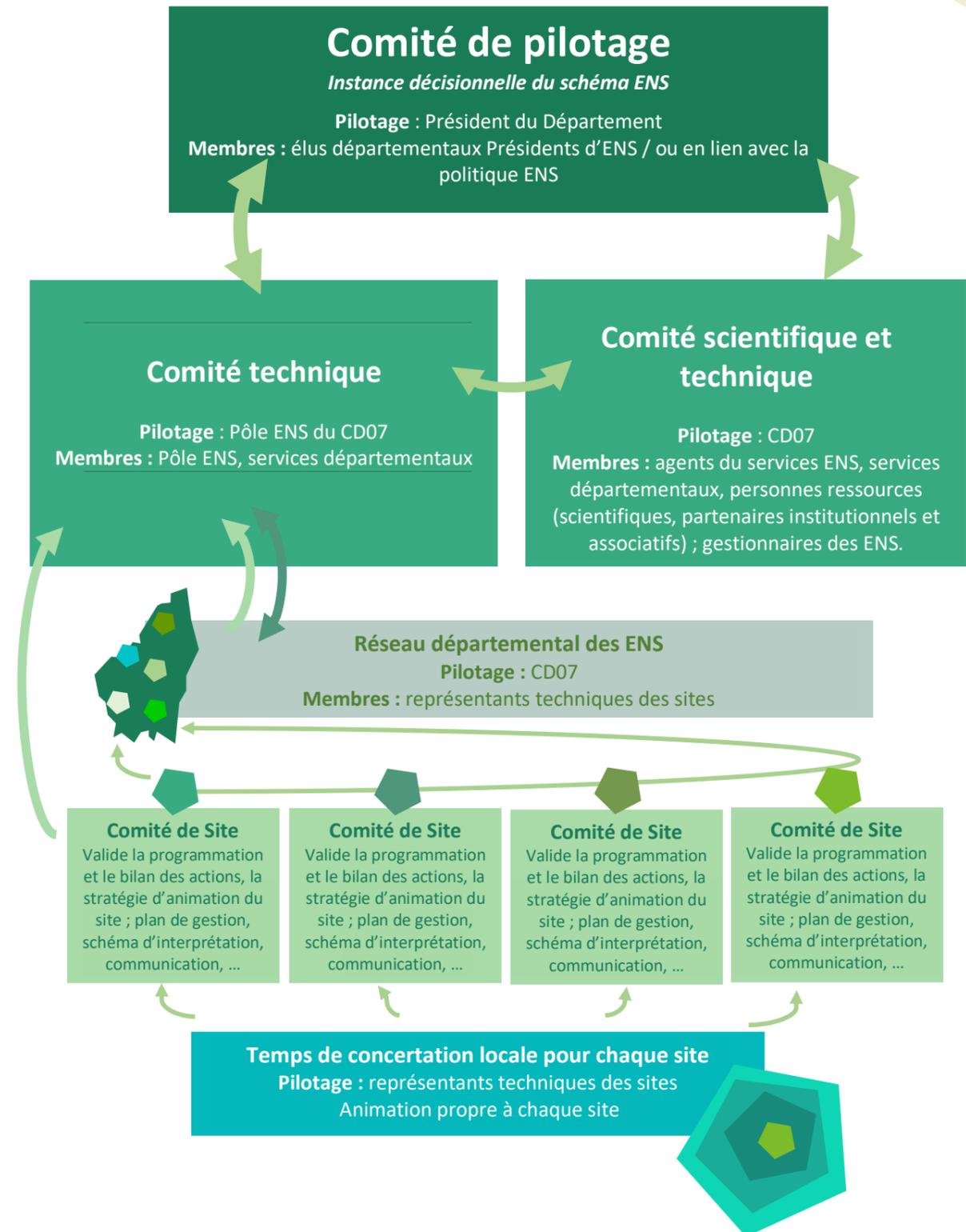
- Un nouveau dispositif d'aide, clair et compris de tous, adapté aux objectifs du schéma ;
- Des objectifs fixés dans les Contrats Atout nature atteints ;
- Une meilleure identification de la politique ENS par les bénéficiaires de financements.

Objectif de l'action / Descriptif de l'action

- Organiser le soutien aux partenaires du Département pour la mise en œuvre d'une politique ENS partagée ;
- Poursuivre la recherche de mutualisation des financements avec les autres financeurs et en particulier s'agissant des crédits Natura 2000, tant dans la réalisation des actions que pour l'animation des sites afin de faciliter et accélérer la mise en œuvre des actions sur les territoires. Toutefois, le Département réaffirme que sa compétence ENS lui est propre et en aucun cas supplétive d'une politique Natura 2000 ou d'une éventuelle autre politique publique ;
- Le Contrat Atout nature constituera le vecteur principal du soutien aux territoires coordinateurs des sites ENS du réseau départemental pour une durée de 4 ans, permettant aux partenaires de disposer d'une grande visibilité d'action. Cependant, le soutien est conditionné à la bonne atteinte des objectifs et engagements assignés au titre du réseau et pour chaque site.
- Le dispositif d'aide « Atout nature » établira des conditions de soutien.

AXE 6 / Financer et piloter l'action départementale

Le schéma de gouvernance du schéma ENS 2023-2030



**Tableau prévisionnel des emplois et des recettes
du schéma ENS « horizon 2030 »
2023-2030**

Poste de recettes	Total période	Moyenne par an
Stock prévisionnel (= excédent année n-1)	3 680 000 €	460 000 €
Taxe d'aménagement	16 000 000 €	2 000 000 €
Cofinancements et autres recettes	4 463 700 €	557 963 €
TOTAL	24 143 700 €	3 017 963 €

Action(s) concernée(s)	Poste de dépenses	Total période	Moyenne par an
1.3 / 2.1 / 2.2 / 2.3 / 4.1	Gestion des propriétés départementales (dont Boissine, Bivouacs, SMA, acquisitions)	4 969 100 €	621 138 €
5.3	Opérations Grands sites	7 753 000 €	969 125 €
3.1 / 1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.1 / 2.2 / 4.1 / 4.3 / 6.3	Partenariats ENS départementaux	4 360 000 €	545 000 €
2.3	Cotisation statutaire SGGA	1 580 000 €	197 500 €
4.3	Ecogardes	840 000 €	105 000 €
1.option	Partenariats ENS locaux	240 000 €	30 000 €
3.1 / 3.2 / 3.3	Communication et animation du réseau	190 000 €	23 750 €
2.1 / 5.1 / 5.2 / 5.3	Projets transversaux (dont MAEC)	690 000 €	86 250 €
5.1	PDESI	512 000 €	64 000 €
Toutes les actions	Rémunération agents ENS et OGS (Cat. A, B, C)	3 009 600 €	376 200 €
	TOTAL	24 143 700 €	3 017 963 €

Commentaires d'ordre général :

Les emplois et les recettes prévisionnels présentés ci-dessus tiennent compte
1) de l'analyse financière du précédent schéma réalisée sur la période 2014 à 2021,
2) des volontés politiques exprimées lors du Copil du 13/09/22,
3) du calcul le plus réaliste possible des postes de recettes et de dépenses envisagés pour la période 2023-2030.

Ainsi, il est proposé une montée en puissance progressive des postes de dépenses (hors OGS) au cours du schéma. Par ailleurs, les dépenses réalisées sont généralement toujours inférieures aux dépenses prévisionnelles. Des ajustements des enveloppes mobilisables sur les différents postes de dépenses seront réalisés en cours de schéma le cas échéant.

Commentaires concernant les postes de recettes :

Sur la période 2014-2021, les recettes issues de la Taxe d'aménagement (TA) ne présentaient pas de variations significatives à la hausse ou à la baisse. En moyenne, la TA s'élevait à 2 070 000 € / an. C'est pourquoi des recettes de TA stables à hauteur de 2 000 000 € / an sont intégrées à ce prévisionnel.

**Le règlement du dispositif d'aides des Contrats Atout nature
2023-2026**

https://www.ardeche.fr/TPL_CODE/TPL_GUIDEDESALIDESFICHE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/822/45-guide-des-aides.htm

Renseignements

**Direction de l'aménagement
des territoires,
Service environnement, pôle ENS**

04 75 66 77 07

**service.environnement@ardeche.fr
ardeche.fr**

Ardèche⁰⁷
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07